



Toulouse, mardi 16 octobre 2018

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2018/10687**Modifiant l'avis n° FR/2018/10685**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Crue**Reprise partielle de la navigation
sur le canal du Midi****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 17/10/2018 à 09:00**o **Canal du Midi**

entre les pk 100.000 (écluse de Ladouce) et pk 118.310 (Ecluse de Trèbes)

Une interdiction de stationner (sur les biefs courts) (tous les usagers - dans les deux sens)**- à partir du 17/10/2018 à 09:00**o **Canal du Midi**

entre les pk 69.100 (Bief de Guillermin) et pk 73.500 (Bief de Tréboul) - Toute la largeur de la voie

o **Canal du Midi**

entre les pk 79.000 (Ecluse de Sauzens) et pk 80.200 (Ecluse de Bram)

o **Canal du Midi**

entre les pk 98.000 (Ecluse de Lalande) et pk 98.500 (Ecluse de Herminis)

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation est rétablie sur le secteur entre les écluses de Ladouce et de Saint-Roch, dans les 2 sens. Toutefois, les conditions de stationnement sont limitées. Il faut bien tenir compte des consignes données par les agents de VNF.

ATTENTION LA NAVIGATION RESTE INTERROMPUE DANS LES 2 SENS ENTRE LES ECLUSES DE CARCASSONNE ET DE TREBES.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Sud Ouest, 2, Port-Saint-Etienne, BP 7204, 31073 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05.61.36.24.24 - Fax : 05.61.54.66.50

Subdivision de Languedoc-Ouest, Port du canal, 11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 71 74 55 - Fax : 04 68 71 27 37

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Subdivision

Signé

Christelle BERNES CABANNE